



ESPE : des attendus de la réforme à l'accréditation

Plan

- 1 Rappel de la démarche
- 2 Les textes de référence
- 3 Les ESPE
- 4 La procédure d'accréditation
- 5 Bilan
- 6 Cneser du 16 juillet 2013

Plan

- 1 Rappel de la démarche
- 2 Les textes de référence
- 3 Les ESPE
- 4 La procédure d'accréditation
- 5 Bilan
- 6 Cneser du 16 juillet 2013

Une formation renouvelée

L'École et la jeunesse, une priorité pour le Président de la République et le gouvernement

- mieux former les jeunes, notamment les moins favorisés d'entre eux
- diminuer les sorties du système sans qualification
- mieux anticiper les mutations sociales, économiques et technologiques

Cette ambition exige de s'appuyer sur une nouvelle formation des enseignants.

C'est la voie qui a été choisie après la concertation sur l'École. Aujourd'hui, les grands principes de cette réforme sont arrêtés dans le projet de loi sur l'École et les universités sont placées au cœur de ce projet.



Les principes de la réforme

- Principe 1 : Enseigner est un métier qui s'apprend
- Principe 2 : L'acquisition des compétences requises pour l'exercice du métier d'enseignant requiert une formation professionnelle au sein d'un Master, dont une partie en alternance
- Principe 3 : Une formation intégrée incluant la préparation à un concours

Plan

- 1 Rappel de la démarche
- 2 Les textes de référence**
- 3 Les ESPE
- 4 La procédure d'accréditation
- 5 Bilan
- 6 Cneser du 16 juillet 2013

Les textes de référence

- 1 De nouveaux référentiels de compétences professionnelles des professeurs des premier et second degrés et des personnels de l'éducation
- 2 Des maquettes de concours prenant davantage en compte les compétences professionnelles et mieux intégrées dans la formation.
- 3 Un cadre national des formations Master "Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation"
- 4 Un cahier des charges de l'accréditation des ESPE

Le référentiel des compétences

De l'emploi à la formation

Les attentes de l'employeur, une référence pour construire la formation visant à l'acquisition de ces compétences.

Les nouveaux concours

Le diplôme national de master au centre de la réforme

- La formation vise l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier.
- Une intégration du concours dans le master qui conduit à ne pas dupliquer le contrôle de connaissances de l'année de M1

Un nombre limité d'épreuves

- 2 épreuves écrites
- 2 épreuves orales
- Une surpondération des épreuves d'admission



Le cadre national de la formation 1/2

Un master organisé par les ESPE et assuré par des équipes pédagogiques relevant des diverses composantes concernées des établissements d'enseignement supérieur de l'académie et associant des professionnels intervenant dans le milieu scolaire

Pour assurer

- l'acquisition simultanée des compétences professionnelles : disciplinaires et didactiques, recherche et celles liées à l'exercice du métier
- un tronc commun de formation à tous les futurs enseignants
- une entrée progressive dans le métier
- la préparation du concours intégrée dans la formation

Le cadre national de la formation 2/2

Qui intègre

- des stages d'observation et de pratique accompagnée en milieu scolaire, des périodes d'alternance et des analyses de pratiques ;
- une activité d'initiation à la recherche, qui doit permettre l'acquisition de compétences en lien avec l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles ;
- un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère ;
- les évolutions technologiques et numériques et leur mise en oeuvre au service de l'enseignement ;
- la connaissance de méthodes pédagogiques innovantes et les compétences liées à leur mise en oeuvre.

Une formation répartie sur les 4 semestres mais engagée dès la licence

L'offre de formation

Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation :

- Premier degré
- Second degré
- Encadrement éducatif
- Pratiques et ingénierie de la formation

Plan

- 1 Rappel de la démarche
- 2 Les textes de référence
- 3 Les ESPE**
- 4 La procédure d'accréditation
- 5 Bilan
- 6 Cneser du 16 juillet 2013

Un opérateur collectif : l'ESPE

Une formation organisée par une composante universitaire accréditée conjointement par les deux ministres

Un projet ESPE

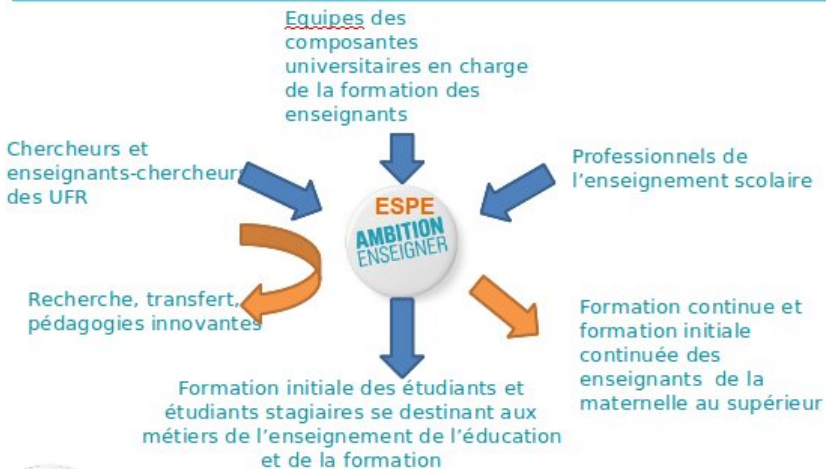
- émanant de l'ensemble des établissements concernés sur un site
- impliquant les composantes universitaires
- mobilisant les forces transférées à l'ESPE pour mettre en oeuvre cette formation.

La mission des ESPE

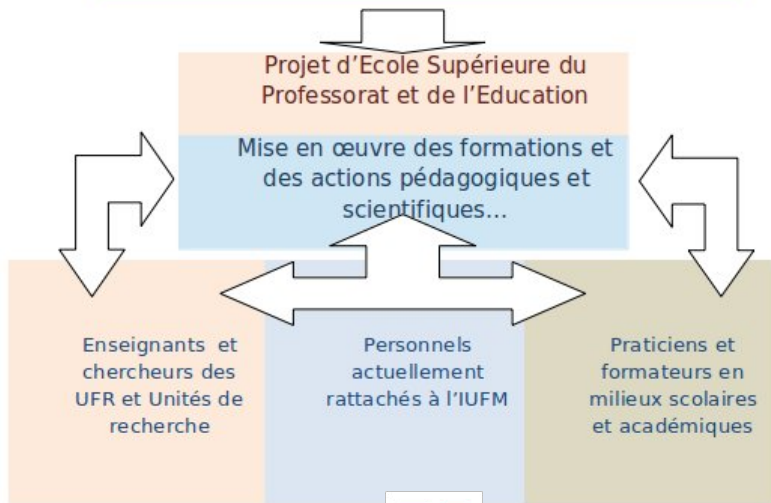
La mission des ESPE est différente et plus large que celle des IUFM

- Organiser la formation initiale des enseignants du primaire et du secondaire
- Mettre en oeuvre pour la formation initiale avec les autres composantes universitaires
- Contribuer à la formation continue et aux actions de VAE
- Formaliser et porter au quotidien les relations avec l'académie, les établissements
- Suivre les stages en milieu scolaire
- Contribuer à la formation des enseignants et enseignants-chercheurs du supérieur
- Conduire des actions de formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation

Les ESPE, moteurs de la réforme de la formation des enseignants



Un projet mobilisant toutes les forces d'un site académique



Plan

- 1 Rappel de la démarche
- 2 Les textes de référence
- 3 Les ESPE
- 4 La procédure d'accréditation**
- 5 Bilan
- 6 Cneser du 16 juillet 2013

Les principes de l'accréditation

Une nouvelle relation entre les tutelles et ses opérateurs

- Les ESPE sont accréditées conjointement par les Ministres (MEN et MESR)
- L'accréditation est accordée pour la durée du contrat et renouvelée pour la même durée après évaluation nationale
- L'accréditation est portée par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur d'une même académie
- L'accréditation attribue aux établissements d'enseignement supérieur la responsabilité partagée de garantir la mission de former les enseignants
- L'accréditation de l'école emporte les habilitations de l'EPCSCP intégrant l'école et des établissements d'enseignement supérieur partenaires à délivrer le diplôme national de master MEEF dans le cadre d'une politique nationale de l'offre de formation

Les critères de l'accréditation

L'accréditation permettra de mesurer la capacité des ESPE

- à construire une offre de formation cohérente et de qualité ;
- à coordonner une politique de formation des enseignants portée par les établissements de l'académie ;
- à mobiliser l'ensemble des potentiels présents ;
- à agir en opérateur de formation pour parties des missions de formation ;
- à conduire des actions de formation aux autres métiers Formation-Education ;
- à organiser et animer des réseaux de formation et de formateurs ;
- à diversifier les modalités de formation et à intégrer le Numérique ;
- à être un acteur de l'innovation pédagogique ;
- à être un acteur de la recherche en éducation et à mobiliser plus largement les résultats de la recherche ;
- à proposer un cadre de conventions entre établissements ;
- à établir les données de gestion relatives aux activités de l'école.

Les modalités de l'accréditation

Une construction accompagnée

- Un suivi constant par les directions DGESIP, DGESCO et DGRH
- Un pré-dossier fin février
- Un 1er retour d'analyse (les directions) de chaque projet mi-mars
- Un accompagnement spécifique entre mars et fin mai
- Un retour des dossiers (même format) fin mai
- Analyse des dossiers par les directions et des experts extérieurs (Igen et universitaires)
- Un 2ème retour d'analyse le 17 juin
- Une navette spécifique jusqu'au 6 juillet

Les modalités de l'accréditation 2/2

De nombreuses visites de site et rencontres avec les équipes et les personnels tout au long du process.

Une construction partagée

- 4 réunions de tous les porteurs de projet pour des échanges collectifs (entre janvier et juillet)
- Des notes complémentaires aux docs de référence pour répondre collectivement aux questions

Plan

- 1 Rappel de la démarche
- 2 Les textes de référence
- 3 Les ESPE
- 4 La procédure d'accréditation
- 5 Bilan**
- 6 Cneser du 16 juillet 2013

Un premier bilan 1/4

Un investissement collectif remarquable

- Un travail énorme de toutes les équipes des universités, des rectorats, des directions générales
- Une appropriation réelle des attendus de la réforme
- Une véritable construction accompagnée

Un processus d'amélioration continue

- La poursuite de l'accompagnement collectif (par thème) et individuel des projets
- Un cycle de formations pour les équipes projet

Un premier bilan 2/4

En chiffres

- Un dossier par académie (30)
- 37 Parcours CRPE (dont 6 Langues régionales / 3 ASH / 1 Recherche)
- 495 Parcours CAPES/CAPET/CAPLP
- 35 Parcours Encadrement éducatif dont 2 dédiés à l'ASH, 1 dédié au cadres de l'éducation nationale, 1 au management des organisations médicales et médico sociales
- 54 Parcours en Ingénierie pédagogique (formation de formateur, responsable de formation, formations pour adultes, ASH, communication et médiation scientifique, formations numériques. . .)

Un premier bilan 3/4

Mais aussi...

- Une diversité positive de l'approche de la recherche
- Des rapprochements inter-académiques sur les filières à faibles effectifs
- Des parcours innovants pour tenir compte de la diversité des publics
- Une maquette unique pour chaque parcours au sein d'une ESPE
- Un investissement général sur la prise en compte du numérique
- Des équipes plurielles constituées ou en finalisation
- Des liens renoués sur la formation continue
- ...

Un premier bilan 4/4

Une dynamique à confirmer

- Des équipes réellement plurielles
- Une politique d'encadrement des stages et de l'alternance à construire dans la durée
- La mission de formation continue à renforcer
- Incarner la dimension "Ecole"

Un process enrichi dès la rentrée

- Mise en place d'un "observateur"
- Un comité de suivi définit dès septembre (avec des représentants du Cneser et du Cse)
- Enfin une carte nationale des parcours types de formation

Plan

- 1 Rappel de la démarche
- 2 Les textes de référence
- 3 Les ESPE
- 4 La procédure d'accréditation
- 5 Bilan
- 6 Cneser du 16 juillet 2013**

Les textes soumis à votre avis

- Le cadre national de la formation (arrêté)
- Les modalités de l'accréditation (arrêté)
- Liste des universités dans lesquelles sont créées des ESPE (arrêté)
- Liste des accréditations (arrêtés)
- Composition des conseils des ESPE (décret)

Les durées d'accréditation sont fixées par la loi et sont dépendantes des vagues contractuelles.

Certains dossiers devront être revus dans l'année notamment pour les mentions "pratiques et ingénierie de la formation" différées à la demande des établissements.

La concertation

- Le cadre national de la formation (arrêté) : concertation au sein du comité de suivi master
- Les modalités de l'accréditation (arrêté) : bilatérales entre novembre et décembre 2012
- Composition des conseils des ESPE (décret)

Accréditation

Vague	Durée	ESPE
E	-2015	<u>Antilles-Guyanne</u> , Créteil, La Réunion, Lille, Montpellier
A	-2016	Bordeaux, <u>Grenoble</u> , Lyon, <u>Toulouse</u>
B	-2017	Besançon, Caen, Clermont-Ferrand Dijon, Nantes, Rennes, Rouen
C	-2018	Aix-Marseille, Amiens, Corse, Limoges, Orléans-Tours Nancy-Metz, Nice, Poitiers, Reims, Strasbourg
D	-2019	<u>Paris</u> , <u>Versailles</u>

Durée : de septembre 2013 à août 201x selon la vague contractuelle

Habilitations

La mention "Pratiques et ingénierie de la formation" est habilitée pour les établissements partenaires des ESPE (17) :
Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Créteil, La Réunion, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nice, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles
et pour l'université Antilles-Guyane.